



LAUSANNE

Un chamois capturé sous le quartier de la gare

L'animal a été vu au parc de Milan, avant de filer dans les rues de la ville. Il a été endormi puis lâché au Mont-Pèlerin.

PAGE 7

RÉGION

EYSINS Les magasins de la coopérative agricole ont su s'ouvrir à une clientèle urbaine. Et recherchent des zones pour grandir encore.

Landi séduit aussi les citadins

RODOLPHE HAENER
rhaener@lacote.ch

Dans le commerce de loisirs et de brico-jardinage, les grosses enseignes (Migros, Hornbach, Jumbo ou Schilliger) se livrent une guerre sans merci à coups de surfaces d'exposition gigantesques et de marketing huilé. Pourtant, à côté de ces machines rutilantes, Landi fait son bonhomme de chemin dans la région lémanique comme dans toute la Suisse. A tel point que la marque ouvrira l'an prochain un 4^e magasin à Lonay (lire La Côte du lundi 15 avril). De fait, tous les voyants sont au vert pour la coopérative agricole. A commencer par le chiffre d'affaires de 13,7 millions en 2012 pour les trois magasins d'Eysins, Bussy-Chardonney et Perroy (il y a 250 magasins en Suisse). Une «faible» hausse de 1,2% par rapport à 2011 qui s'explique principalement par de mauvaises conditions météorologiques du printemps 2012 et par la pression à la baisse sur les prix induits par la mauvaise situation économique. Pas de place malgré tout pour faire la fine bouche. Car si Landi sort tout juste d'une décennie (2000-2010) phénoménale avec un chiffre d'affaires ayant augmenté chaque année de plus de 10%, la coopérative sait aussi que d'autres signaux sont prometteurs. Dont la fréquentation, en hausse de 6% à 340 608 clients.

Proximité à toute épreuve

Mais surtout, Landi est en train de se refaire une image. Et une image qui plaît à la population urbaine. Là où beaucoup voyaient il y a encore quelques années un magasin des paysans pour les paysans, la donne a bien changé.



La progression des magasins Landi ne cesse de se confirmer année après année. Ici à Eysins, un agrandissement est prévu à terme. AUDREY PIGUET

«Il y a 20 ans, on a ouvert le magasin pour les agriculteurs, explique Jean-Marc Chollet, directeur de Landi La Côte SA, entité regroupant les trois sites régionaux. Mais aujourd'hui, 85% de notre clientèle est citadine.» Et comment expliquer un tel succès? Pour ce même directeur, c'est une conjonction de plusieurs facteurs. «D'abord, les différentes crises alimentaires ont fait naître une prise de conscience générale de ce qu'est l'agriculture ou doit être l'agriculture. Cette image positive a eu des retombées pour nous.» Tout cela dans l'idée que la proximité préservait des mauvaises surprises de la mondialisation. La campagne publicitaire nationale de la marque, orchestrée depuis la

Suisse alémanique, a d'ailleurs décidé de changer son fusil d'épaule en valorisant la production locale plutôt que les petits prix. «A ce niveau-là, nous avons l'image d'un magasin proche des consommateurs, c'est vrai. Mais c'est aussi dû au fait que nos magasins sont relativement petits et que l'accueil comme le service sont appréciés.»

Eysins: surface étendue

Une petitesse certes appréciée, mais qui pose néanmoins des problèmes à l'heure d'envisager l'avenir. «Nous cherchons depuis plusieurs années à déménager nos magasins. Mais les terrains sont rares. Nous n'avons pas trouvé. Alors nous allons relooker nos ensei-

gnes.» A Eysins, il s'agira notamment de déménager la partie administrative pour permettre d'étendre la surface de vente.

Mais l'avenir ne devrait pas être, comme le laissent parfois penser les nouveaux rayons de fruits et

légumes, à l'alimentation. «Le Food, ce n'est pas notre but, explique encore Jean-Marc Chollet. Nous allons continuer de proposer une gamme de produits de première nécessité, mais pour l'heure, nous n'envisageons rien de plus.»

LA COOPÉRATIVE DES AGRICULTEURS LOCAUX

Si Landi et ses trois magasins de La Côte affichent un chiffre d'affaires de 13,7 millions, l'activité du commerce de détail ne représente que 26% des activités du groupe. Dont la mission principale reste la centralisation des denrées produites localement et leur revente. A ce titre, la coopérative affiche dans ses comptes 2012 un montant de 378 millions de francs. Et encore 1,2 million de chiffre d'affaires pour ses stations essence Agrola. Le tout pour un total de 52,9 millions de francs (env. 36 mio il y a 10 ans). En tout, le groupe Landi La Côte SA emploie 58 collaborateurs. Son capital-actions (30 000 unités à 100 francs de valeur nominale) est détenu par 602 actionnaires, dont des producteurs (pour 1 mio) et Fenaco, structure du groupe dédiée aux engrais (2 mio).

VITICULTURE

Changins arrose un nouveau cépage

Après le Gamaret, le Garanoir, le Diolinoir, le Carminoir et le Galotta, Agroscope Changins lance Divico, le premier cépage rouge ayant une résistance élevée au mildiou, à l'oïdium et à la pourriture grise.

C'est grâce à des années de recherches, à une sélection très poussée et aux soins procurés pendant la floraison du raisin que ce résultat a pu aboutir. La qualité de ce cépage se rapproche de celle du Gamaret, car ces deux raisins ont la spécificité d'être récoltés tardivement; ce qui permet au Divico de produire un vin très riche en couleur et en tanins de bonne qualité, selon Agroscope. «Ce vin possède un arôme personnel qui lui laisse entrevoir un avenir prometteur», mentionne le communiqué. LB

MÉMENTO

GIVRINS
L'Avenir mise sur la chanson française

Pour la 35^e édition de ses soirées annuelles, le Chœur d'hommes de Givrins L'Avenir proposera un programme laissant une large place à la chanson française. Ainsi, les choristes interpréteront notamment des œuvres de Michel Sardou, Serge Gainsbourg, Grégoire, ou encore le morceau «Sympathique» de Pink Martini, réarrangé par le directeur Marcel Ott. La partie musicale sera suivie par la comédie en trois actes «Evasion garantie!», écrite par Yvon Taburet et mise en scène par Véronique Monney. Elle sera jouée par la dizaine d'acteurs du groupe théâtral de Givrins. Victimes de leur succès, ces soirées se dérouleront le 17, 19 et 20 avril (20h), et le dimanche 21 (17h) afin de permettre à l'ensemble du public, toujours nombreux, de pouvoir assister à l'événement. FMU

TANNAY Selon les opposants, la création ne correspond pas aux faits vu qu'elle est érigée depuis plusieurs années.

La création d'une clôture en treillis met le feu aux poudres

La mise à l'enquête publique d'un projet de création d'une clôture en treillis métallique d'une hauteur de 1,65 mètre, en grillage simple torsion, a suscité l'ire de Rives Publiques, association pour le libre accès aux rives des lacs et cours d'eau suisses et de neuf Tannayrois.

«Nous sommes opposés à cette demande de permis de construire. La principale raison réside dans le fait que tel qu'il est conçu, le projet prévoit l'implantation au seul bénéfice des propriétaires requérants d'une clôture sur une zone réservée au public, privant de fait l'accès à tout un chacun aux rives du lac à Tannay», s'exclame avec force Victor von Wartburg, président de Rives Publiques. Il

poursuit que le terme de «création» ne correspond pas aux faits, vu que la clôture a été érigée depuis environ trois ans. «Je conteste le contenu de la publication faite dans la Feuille des avis officiels pour une clôture qui est déjà construite sans autorisation.»

Lors d'une opération coup-de-poing le 22 juin 2012, Rives Publiques avait procédé à la suppression de plusieurs clôtures, treillis, barrières et portails qui obstruaient l'accès aux grèves du Léman à Versoix et à Tannay, sur les lieux mêmes du projet de création d'une clôture en treillis. «A Tannay, nous avons détaché le fil d'attache du treillis sur 2,35 mètres, mais jamais le treillis lui-même. Ce dernier a directement



Rives Publiques avait lancé une opération coup-de-poing il y a deux ans détachant le fil d'attache du treillis. ARCHIVES CÉLINE REUILLE

été remis en état par ses propriétaires», souligne le président de Rives Publiques. Ce problème date de 2011, lorsque Victor von Wartburg a écrit à la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro au sujet de l'affaire «Tannay», relevant qu'il s'agissait d'un cas grave de privatisation illicite et inacceptable de la rive publique et un traitement inégal de la population.

Clôture construite sans autorisation

Interrogé, le syndic Serge Schmid indique que la Municipalité s'est penchée sur le cas de cette clôture métallique, afin de savoir si cette construction était légale ou non et quelle était la position du canton. «Le 7 décem-

bre 2012, nous avons ordonné la démolition de cette clôture dans un délai de deux mois. Si elle n'était pas détruite, les frais étaient à la charge des propriétaires. Ces derniers ont déposé en janvier un recours à notre courrier.» Une demande de permis de construire a ensuite été mise à l'enquête et s'est clôturée le 11 avril. «Nous attendons le retour des différents services du canton pour prendre position. Après, nous allons traiter les oppositions qui vont dans le même sens que notre position», confie encore Serge Schmid. «Vraisemblablement, nous allons accepter cette opposition de Rives Publiques. La clôture a été construite sans demander d'autorisation», conclut le syndic. MLB